



Sanitaires

Fiche technique

Gel wc

Détartrant wc désinfectant

Élimine le calcaire déposé par l'eau des sanitaires.
Par sa viscosité contrôlée, il adhère aux parois verticales et agit plus longtemps.
Ne contient aucun abrasif insoluble qui puisse provoquer un bouchon dans les canalisations.
Parfum fleuri. Bactéricide.

Mode d'emploi

Soulever le capuchon de protection.
Appliquer le produit pur sur les parois de la cuvette des wc en inclinant le flacon vers le bas.
Laisser agir.
Brosser puis rincer en tirant la chasse d'eau.
Pour de meilleurs résultats, laisser agir pendant une nuit entière.

Conditionnements

- Emballage : carton de 12 flacons coudé de 750 ml.

Données techniques

- Aspect : gel bleu
- pH : 0
- Densité : 1,03 - 1,05

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.
Ne pas utiliser sur robinetterie et métaux bruts.
Ne pas utiliser de manière continue dans les fosses septiques. Ne pas utiliser avec des produits oxydants (eau de Javel) ou alcalins.
Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Sécurité selon FDS

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3

Produit biocide TP 2

Substances actives biocides : alcool éthylique, CAS : 64-17-5, 1 g/kg.

Date de péremption :

24 mois à compter de la date indiquée dans le numéro de lot présent sur l'emballage.

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.
Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

02-03-2026 Ind. 16 ■



EYREIN
INDUSTRIE

ZAC de la Montane - Allée des Iris - 19800 EYREIN - Tél. +33 (0)5 55 27 65 27
contact@eyrein-industrie.com - www.eyrein-industrie.com



NORMES



SOUCHES

BACTÉRICIDE

EN 1276

PUR

5 min

20°C

Escherichia coli, Enterococcus hirae, Staphylococcus aureus,
Pseudomonas aeruginosa

EN CONDITIONS DE PROPRETÉ